

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2026**

(Date de convocation : 25 Septembre 2026)

|                                           |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseillers Municipaux en exercice :      | 33 | L'An deux mille vingt-six et le premier Octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire. |
| Présents :                                | 30 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Absents excusés ayant donné procuration : | 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Absent excusé non représenté :            | /  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Absent non excusé :                       | /  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Votants :                                 | 33 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémy INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER, Monsieur Benoit HEYTE.

**Pouvoir** : Monsieur Gérôme VIAU (procuration à Madame Claudine CHAUVET), Monsieur Fulgencio BERNAL (procuration à Madame Océane DOCHE), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL).

**Secrétaire de séance** : Pascal BREMOND**Rapporteur** : Sophie RIGOLLET

**Marché de travaux pour l'aménagement d'un poste de Police Municipale dans un bâtiment existant – Avenant n° 1 – lot 01 – Gros Œuvre – Marché n° 2026PAT001-01.**

Madame RIGOLLET rappelle à l'Assemblée que par décision municipale n° DM/31/1.1/2026-31 en date du 22 mai 2026, Monsieur le Maire a attribué les lots 01, 02, 03 et 04 des travaux relatifs à l'aménagement d'un poste de Police Municipale dans un bâtiment existant.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, il convient de modifier, par voie d'avenant, le marché attribué à la société MCM Maçonnerie Corentin Mouret, titulaire du lot 01 – Gros Œuvre, dont le montant initial s'élève à 64 326.46 euros H.T., afin de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

| Nature des modifications                                | Travaux modificatifs                                                                                                         | Article du Code de la Commande Publique | Montant H.T. | % d'augmentation |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------|------------------|
| Travaux de sécurisation et de consolidation du bâtiment | Dépose d'une cheminée existante et renfort d'un mur existant                                                                 | Article R2194-2                         | 6 752.00 €   | 10.50 %          |
| Travaux d'amélioration de l'ouvrage                     | Reprise des eaux pluviales du balcon<br>Remplissage des décrochés du balcon<br>Création de marches et dépose de blocs portes | Article R2194-8                         | 3 345.00 €   | 5.20 %           |

L'incidence cumulée de ces travaux modificatifs s'élève à 10 097 euros H.T., ce qui porte le montant initial du lot 01 – Gros Œuvre à 74 423.46 euros H.T., soit une augmentation du montant initial du marché de 15.70 %.

En conséquence, Madame RIGOLLET invite le Conseil Municipal à :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au lot 01 – Gros Œuvre à conclure avec la société MCM Maçonnerie Corentin Mouret, d'un montant de 10 097.00 euros H.T. dans le cadre des travaux d'aménagement du poste de Police Municipale dans un bâtiment existant,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant,
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Madame RIGOLLET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2194-2 relatif aux travaux supplémentaires devenus nécessaires, et l'article R 2194-8 relatif aux travaux supplémentaires de faible montant,

VU la délibération n° DE/31/5.4/20.03.2026-04 du 20 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2026-31 du 22 Mai 2026 relative à l'attribution des lots 01, 02, 03 et 04 des marchés de travaux pour l'aménagement d'un poste de Police Municipale dans un bâtiment existant,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour et 5 abstentions (Monsieur Gérard GILLES, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI et Monsieur Benoit HEYTE),

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot 01 – Gros Œuvre à conclure avec la société MCM Maçonnerie Corentin Mouret, tel qu'annexé à la présente, d'un montant de 10 097.00 euros H.T. dans le cadre des travaux d'aménagement du poste de Police Municipale dans un bâtiment existant, portant le montant initial du lot 01 – Gros Œuvre à 74 423.46 euros H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant,

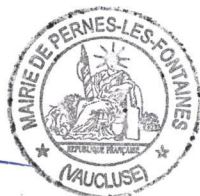
**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

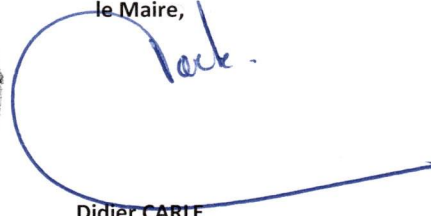
Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND



Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 27 Octobre 2026

Publiée le : 27 Octobre 2026